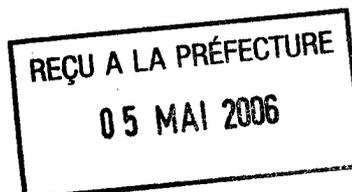


# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

N° CP 49/32-06  
Séance du - 5 MAI 2006



## PARTICIPATION FINANCIERE AU DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN POUR L'ANNEE 2006

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8/2004 du Conseil Général du 14 avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue à l'Association ADEMAs une subvention d'un montant de 148 000 € pour le dépistage du cancer du sein,
- Autorise le Président du Conseil Général à signer, avec l'Association ADEMAs Alsace, l'avenant à la convention joint au rapport, relatif au dépistage du cancer du sein dans le Département du Haut-Rhin pour l'année 2006,
- Autorise le versement de cette participation à l'Association ADEMAs,
- Cette somme sera prélevée sur G013, nature 6574, Chapitre 41, Fonction 65, Enveloppe 61479

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet .....Al...2006  
Publication ...1.2..MAI..2006.....

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions